

mécanisme déjà en existence. Actuellement, nos statuts contiennent un grand nombre de lois relatives à ces questions d'inspection, de classement et d'emballage et nous avons aussi beaucoup de rouages administratifs. Mais, dans la province de la Nouvelle-Ecosse ces rouages n'ont pas bien fonctionné cette année.

Je veux qu'il soit bien compris que je n'attaque pas les inspecteurs personnellement. Il existe peut-être une douzaine de raisons valables qui expliquent pourquoi les inspecteurs n'ont pu accomplir leur devoir, dans les circonstances. Il peut se faire qu'ils ne soient pas assez nombreux; il peut se faire aussi qu'ils ne soient pas astreints à une surveillance convenable ou encore, que leurs supérieurs aient négligé de leur remonter le moral ou de stimuler raisonnablement leur zèle. J'ignore la cause de ce relâchement, mais je sais pertinemment qu'il n'y a pas à se fier, cette année, aux certificats délivrés par les inspecteurs de fruits. Un grand nombre d'emballeurs, de fait la majorité des emballeurs, ont fait de la bonne besogne; ils s'enorgueillissent du fait que nos fruits font si bonne figure lorsqu'ils sont étalés sur les marchés du Royaume-Uni. Cependant, à côté de ces fruits dont l'emballage est parfait, il y en a d'autres qui laissent fort à désirer. A qui la faute? En premier lieu, les exportateurs sont à blâmer et, en second lieu, le blâme doit retomber sur les épaules des inspecteurs de l'Etat, ou plutôt je devrais dire sur le service fédéral d'inspection. Il peut se faire que les inspecteurs aient été surchargés de travail; il est possible qu'il y ait aussi d'autres causes, mais pour une raison ou pour une autre le service n'a pas fonctionné cette année comme il eût dû le faire. Voilà le principal problème à résoudre en ce qui regarde l'industrie fruitière de la Nouvelle-Ecosse et ces difficultés peuvent être surmontées sans qu'il soit du tout nécessaire de créer un bureau fédéral d'organisation du marché; la division fruitière du ministère de l'Agriculture devrait entreprendre de donner une solution au problème et les règlements devraient être mis en force d'une manière efficace. Voilà la première objection que j'ai à faire valoir. Seconde objection: En apportant une modification très simple à la loi des fruits, le ministre de l'Agriculture, sur l'avis du conseil régional dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pourrait se faire investir du pouvoir d'écarter du marché anglais les fruits de mauvaise qualité. C'est-à-dire que le ministre de l'Agriculture pourrait édicter des règlements quant à la qualité des fruits destinés à l'exportation, au lieu d'aller plus loin et de prescrire à bord de quels navires les exportateurs devront expédier leurs fruits, quel sera le volume de la

cargaison, les semaines durant lesquelles ils devront expédier leurs pommes et ainsi de suite. Troisième objection: Le Gouvernement devrait appliquer une politique de préférence britannique plus libérale et à mon sens plus sensée qu'il ne l'a fait depuis la conclusion des accords d'Ottawa. La politique du Gouvernement, quant aux marchandises britanniques, semble être une politique d'exclusion. Il devrait abandonner cette politique. S'il voulait encourager le commerce avec la Grande-Bretagne au lieu de persister dans une ligne de conduite qui nous exclut du marché anglais, il prendrait là le meilleur moyen de favoriser l'industrie fruitière de la Nouvelle-Ecosse. Dans la Nouvelle-Ecosse, on parle maintenant du danger des contingentements. Il rappelle que le major Elliott essaie de faire en sorte que le Royaume-Uni puisse se suffire à lui-même et qu'il annonce même que certaines denrées seront soumises à l'embargo et exclues du marché anglais. Nous faisons notre possible pour encourager la liberté du commerce entre notre pays et la métropole. Ce serait le meilleur moyen d'améliorer la situation de l'industrie fruitière de la Nouvelle-Ecosse.

Monsieur l'Orateur, j'ai terminé les observations que j'avais à faire à cette étape du projet de loi. Je dois dire que l'insuffisance des explications du ministre fait qu'il est difficile de discuter présentement sa proposition. Les anomalies que je constate dans ce projet de loi peuvent peut-être s'expliquer, mais, d'après ce que je vois, je ne crois pas pouvoir l'appuyer.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je dois féliciter les honorables députés de la gauche qui ont critiqué ce projet de loi. Comme eux je crois que le ministre, tout en faisant une dissertation fort intéressante sur l'organisation de la vente de nos produits naturels, a parlé bien peu des dispositions du projet de loi destiné à créer cette organisation. Je pense que l'une des difficultés qu'éprouve le Gouvernement provient de ce qu'il a essayé, au moyen de tarifs trop élevés, de maintenir le niveau des prix dans les industries secondaires. On ne s'est pas occupé des industries primaires, excepté l'aide donnée par les accords conclus avec l'empire. Lors de la conclusion de ces accords, on nous a promis qu'ils bénéficieraient grandement aux agriculteurs. Après une expérience de deux ans, sauf à de rares exceptions, ces accords n'ont guère profité à nos agriculteurs, surtout quant au niveau des prix. Au contraire, le prix du blé a baissé plus que jamais et les producteurs de cet article se trouvent dans une situation vraiment malheureuse et lamentable.